

## Création de Société par Actions Simplifiée

### ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM SAINT AVOLD, 9 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 57500 ST AVOLD déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M JEREMY HECTOR, représentant de la société 2h FOURRIERE ANIMALE S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 86 RUE PRINCIPALE 57660 VAHL EBERSING, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
HECTOR JEREMY	100	500 €
HADOUI ADNAN	100	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 24 mai 2024

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

laurent ZAGARIA  
Chargé d'affaires Professionnels

JST14

lu et approuvé 

  
Crédit Mutuel  
Creutzwald  
36 rue de la Gare  
57150 CREUTZWALD  
Tél. 03 87 82 95 00 (appel local non surtaxé)  
Fax 03 87 82 26 41

